



Désaccord responsabilité accident de la route

Par **PriscilliaTh**, le **17/07/2015** à **11:55**

Bonjour à tous.

J'espère que vous pourrez nous aider nous sommes vraiment désespérés ...

Au mois de mai, mon conjoint et moi avons eu un accident de la route impliquant un motard.

Les circonstances : nous étions dans un petit village d'où nous sommes partis pour rejoindre une route départementale. Nous nous arrêtons donc à un stop. Le problème est que la visibilité est très réduite car le stop se trouve en sortie de virage. Il n'y a aucun aménagement pour faciliter la visibilité ... Mon conjoint regarde donc plusieurs fois de chaque côté avant de s'engager pour tourner à gauche. Alors que nous étions aux 3/4 sur notre voie on entend un gros coup de frein puis on se fait percuter l'arrière de la voiture. Par un motard donc. Résultat : fracture du fémur + moto HS pour lui et pour nous portière arrière et aile et pare chocs à changer.

Après l'accident, plusieurs personnes se sont arrêtées et nous ont dit que le motard les avait doublé juste avant et qu'il roulait vite. Le problème est qu'ils n'ont rien signalé aux policiers ou en tout cas on ne les a pas vu faire.

A partir de ce moment là, mon conjoint a été entendu 2 jours après. Sauf qu'ils ont mis 2 semaines à entendre le motard. Il a fallu 3 semaines pour avoir un pv de gendarmerie à transmettre à notre assurance. Une fois chose faite, notre assurance, sans même avoir consulté l'assurance du motard, nous dit que notre responsabilité est engagée à 100%.

Nous pensions plus à un 50/50 là nous étions abasourdis de voir que notre assurance ne se bat même pas pour nous quoi ...

Sommes nous vraiment en tort à 100% ?

Quels recours avons nous ?

Je voulais aussi préciser que nous avons reçu une lettre de l'autre assurance qui nous disait que l'accident nous opposait à Mr Truc Pierre alors que nous savons que le motard s'appelle Truc Louis ...

Merci par avance pour vos réponses.

Par **martin14**, le **17/07/2015** à **16:22**

bonjour,

Vous pouvez demander à votre assurance la copie du rapport des forces de l'ordre.
Dans un carrefour compliqué, il faut mieux tourner à droite ... et rectifier la trajectoire .. plus loin ..

Par **PriscilliaTh**, le **17/07/2015** à **16:58**

Bonjour merci pour votre réponse.

Je vais demander de ce pas la copie à mon assurance. Par contre j'y connais pas grand chose je dois vérifier quoi ?

Par contre dans ce cas même si on avait tourné à droite, ça aurait été pareil à mon avis, peut être même plus dangereux pour le motard d'ailleurs ...

Par **PriscilliaTh**, le **21/07/2015** à **11:59**

L'assurance vient de me répondre qu'elle n'est pas en mesure de me fournir la copie du pv.
Est-Ce normal ?